

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	20

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 13 mai à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 5 mai 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND (hormis concernant l'élection du Président, placée sous la Présidence du doyen d'âge, à savoir Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU).

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir reçu de Mme MALIAR), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Emille ROBILLIART, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Benjamin DOUAY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléant de M. MIGNONET), Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Fabrice PONTHEIU, Jean-Marc PUISSESSEAU.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Faustine MALIAR (pouvoir donné à Mme BOUCHART), Messieurs Philippe MIGNONET (suppléé par M. HAMY), Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Benjamin DOUAY

A13-05-2026 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DESIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que la Loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, complétant la Loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, a rendu obligatoire la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) et précise les modalités de composition et de fonctionnement de ladite commission.

Elle a pour mission, notamment, l'examen annuel des rapports sur le prix et la qualité des services d'évacuation ou de traitement des Ordures Ménagères, mais aussi, des bilans d'activités des services exploités ou délégués.

Elle est consultée, pour avis, sur les projets de délégation de service public et sur la création de régions dotées de l'autonomie financière.

Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20260513-A13-05-2026-DE Date de télétransmission : 18/05/2026 Date de réception préfecture : 18/05/2026
--

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** la Commission comme suit :

* Membres du Bureau Syndical dont Monsieur le Président :

- Monsieur Guy ALLEMAND
- Monsieur Claude KIDAD
- Monsieur Yves ENGRAND
- Monsieur Sébastien CASTELLE
- Monsieur Sylvain LAPOTRE
- Monsieur Philippe MIGNONET
- Monsieur Antoine PERALDI
- Monsieur Frédéric MELCHIOR

* Membres extérieurs (électeurs ou contribuables du Calaisis) à raison d'un membre par association ou syndicat :

- C.C.L.C.V. (Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie),
- C.N.L. (Confédération Nationale du Logement),
- U.F.C. (Union Fédérale des Consommateurs du Calaisis),
- F.O. (Force Ouvrière),
- C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail),
- C.G.C. (Confédération Française de l'Encadrement),
- C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens),
- C.G.T. (Confédération Générale du Travail).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX

